

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte administratif 2022 - Commune - et affectation du résultat

DCM 01-2023

Vu l'exposé du Maire

La balance générale du compte administratif 2022 - budget principal – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	252 533,89 €
Recettes	419 039,97 €
Excédent	166 506,08 €

Fonctionnement :

Dépenses	208 633,85 €
Recettes	252 756,01 €
Excédent	44 122,16 €

Résultat global de l'exercice 2022– Excédent 210 628,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Excédent d'investissement reporté » 166 506,08 €

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 44 122,16 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023** *GILLIG*

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Lotissement - et affectation du résultat

DCM 02-2023

Vu l'exposé du Maire

La balance générale du compte administratif 2022 - budget annexe Lotissement – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	93 019,74 €
Recettes	400 000,00€
Excédent	306 980,26 €

Fonctionnement :

Dépenses	94 979,74 €
Recettes	94 579,74 €
Déficit	400,00 €

Résultat global de l'exercice 2022— Excédent 306 580,26 €

Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20230316-DCM02-2023-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Excédent d'investissement reporté »	306 980,26 €
Article 002 « Déficit de fonctionnement reporté »	400,00 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023**

GILLIG

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

- **Finances locales**

7.1. - **Décisions budgétaires**

Approbation du compte de gestion 2022 - Commune

DCM 03-2023

Au vu du compte de gestion présenté par la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable de Saverne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

- ↳ Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,
- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023** *GILLIG*

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

- **Finances locales**

7.1. - **Décisions budgétaires**

Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Annexe

DCM 04-2023

Au vu du compte de gestion présenté par la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable de Saverne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

- ↳ Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,
- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Vote des taux d'imposition 2023

DCM 05-2023

Par délibération du 07 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation(TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 16,86 %

TFB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

TH : 16,86 %

TFB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023** *GILLIG*

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Remplacement des fenêtres de la salle des fêtes

DCM 06-2023

Le Maire explique que certaines fenêtres de la salle des fêtes de Geiswiller ne sont plus étanches, il convient donc de remplacer 6 châssis à 3 battants par du neuf.

La société TRYBA sise à GUNDERSHOFFEN a remis deux offres:

- Une offre à **7 847,04 € HT** pour du double vitrage
- Une offre à **10 760,10 € HT** pour du triple vitrage

La société PIERRE SENE sise à UTTWILLER a remis 3 offres:

- Une offre à **6 696,00 € HT** pour du double vitrage
- Une offre à **7 296,00 € HT** pour du double vitrage dont 1 face en verre sécurisé
- Une offre à **7 380,00 € HT** pour du triple vitrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de remplacer les fenêtres vétustes de la salle des fêtes de GEISWILLER par les châssis 3 battants en triple vitrages,
- **VALIDE** l'offre de la société PIERRE SENE sise à UTTWILLER pour un montant de **7 380,00 €**,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023** *GILLIG*

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Subvention à l'association « une Rose, un Espoir »

DCM 07-2023

L'association Une Rose, Un Espoir du secteur Pays de la Zorn élargi organise une vente de roses par les motards au profit de la ligue contre le cancer le 29 avril 2023 sur notre secteur.

Pour couvrir l'achat des roses prévues, l'association sollicite le concours financier de la commune.

Considérant les engagements de cette association auprès de la ligue 67 contre le cancer, le Maire propose de soutenir cette association à hauteur de 100 € pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser 100 € à l'Association Une Rose Un Espoir pour l'exercice 2023
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **22 MARS 2023**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

GILLIG
La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Subvention à l'association Geiswiller Sports et Loisirs

DCM 08-2023

Considérant les engagements de l'association Geiswiller Sports et Loisirs au niveau des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement à 750 € à l'Association Geiswiller Sports et Loisirs pour son engagement au niveau local en 2023,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Vote à l'unanimité

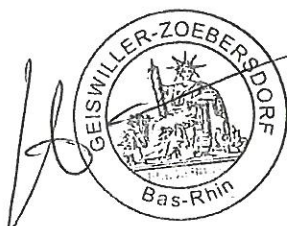
Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG



Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20230316-DCM08-2023-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

4- Fonction publique

4.2. - Personnel contractuel

Création d'un poste d'agent d'espaces verts

DCM 09-2023

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire rappelle que l'agent espaces verts de la Commune a quitté ses fonctions en date du 31 décembre 2022.

Des travaux d'entretien sont nécessaires tout au long de l'année et plus particulièrement en été, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture
067-200075923-1067-DCM 09-2023-001
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

DECIDE DE CREER, à compter du 1er juin 2023, un poste d'adjoint technique permanent

à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}

- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la fonction publique
- **DIT** que cet agent bénéficiera de primes et avantages à la discrétion du Maire
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la création de ce poste.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

GILLIG
La secrétaire,
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

1- Commande Publique

1.1 - Marchés publics

Autorisation au Maire de lancer une étude de faisabilité pour la création de liaisons cyclables

DCM 10-2023

Le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue d'une réunion avec le Bureau d'Etudes COCYCLIQUES en date du 23 février 2023 pour la création de pistes cyclables comme suit :

- Liaison entre GEISWILLER et ZOEBERSDORF
- Liaison entre ZOEBERSDORF et WICKERSHEIM
- Liaison entre GEISWILLER et WICKERSHEIM

Avant de s'engager dans de tels travaux, il est proposé de faire réaliser une étude de faisabilité pour l'ensemble de ces liaisons.

Ainsi le bureau d'études COCYCLIQUE INGENIERIE a remis une offre pour **4 770 € HT** pour réaliser une études de faisabilité quant à chacune de ces liaisons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DÉCIDE de lancer une étude de faisabilité pour la création de liaisons cyclables entre GEISWILLER et ZOEBERSDORF, entre ZOEBERSDORF et WICKERSHEIM et entre GEISWILLER et WICKERSHEIM,

VALIDE l'offre de COCYCLIQUE INGENIERIE pour un montant de **4 770 € HT**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **22 MARS 2023** *GILLIG*

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2023

Séance du 16 mars 2023

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 10

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, WEBER Thierry, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve

Absents excusés : STARK Delphine, TORTROTEAU Thierry, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert,

1- Commande Publique

1.1 - Marchés publics

Travaux à la Maison des associations : crépi

DCM 11-2023

Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux intérieurs de la Maison des associations touchent à leur terme.

Le crépi du bâtiment est vétuste, il propose donc de solliciter des devis pour faire le ravalement de façade de ce bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

-**APPROUVE** les travaux de ravalement de façades du bâtiment

-**DEMANDE** au Maire de solliciter des devis dans ce sens

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 22 MARS 2023 GILLIG

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20230315-DCM11-2023-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

